

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 avril 2015



1 – Tirage au sort – jury d’assise 2016

- 1^{er} tirage : Mme GODINOU Violaine
- 2^{ème} tirage : Mme BLONDEAU Catherine
- 3^{ème} tirage : M. BLANCHARD Serge

2 – CCSR – modification des statuts

Le Conseil Municipal approuve les modifications des statuts proposés par la Communauté de Communes la Sologne des Rivières, soit :

➤ *Transfert du siège social, à compter du 1^{er} juillet 2015*

« Article 2 : le siège social de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières est situé 29 Boulevard de la République 41300 SALBRIS »

➤ *Habilitations statutaires*

« Article 5 : création et gestion d’un service commun pour l’instruction des autorisations d’urbanisme en application de l’article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales »

3 – Contrat de maintenance CERIG

Le contrat de maintenance proposé par la société CERIG relatif au nouveau matériel acquis en 2014 : un scanner et aux logiciels liés à la dématérialisation de la comptabilité et de la paye, est approuvé par le Conseil Municipal, pour un coût annuel de 220,00 €HT.

4 – Consultation gaz

Le contrat de gaz de la commune avec son fournisseur Gaz Armor arrivera à terme le 20 mai prochain. Une consultation a été lancée courant janvier 2015, plusieurs entreprises ont été consultées : Gaz Armor, Primagaz, Antargaz et Totalgaz.

Après analyse des offres, les coûts sont pratiquement similaires, mais en conservant le prestataire actuel : Gaz Armor, nous n’engendrons pas de frais connex (retrait de cuve ...)

5 – Travaux

➤ *J11(bornes) D724*

Plusieurs remarques ont été faites par rapport au côté défraichi des bornes et à leur efficacité limitée. La permission de voirie était provisoire. Monsieur BEAUJEAN propose d’installer un ralentisseur plateau.

Le Conseil Municipal décide de retirer les bornes de l'entrée de ville en provenance de Romorantin jusqu'à la rue des Murelets.

➤ *Requête des fermiers de la chèvrerie* : ils sont partants pour faire les foins cette année sur la zone de la Plage ainsi que derrière chez M. RIGAIL. Cette prestation devra être terminée avant le 14 juillet, car le feu d'artifice sera tiré de cet endroit.

M. Jérémy DAULOIR souhaite organiser des activités la première quinzaine de juillet. Le 3C sports communiquera les dates retenues.

➤ *COEP(Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine)*

Choix des bâtiments PCI (Prédiagnostic Conseil Isolation)

Le cabinet ENERGIO préconise un audit pour les écoles, ce qui engendre un dépassement de crédits alloués.

M. BEAUJEAN propose au final de faire :

- un PCI pour la mairie et le CLSH
- un audit pour l'école primaire

Pour faire cet audit nous avons besoin d'un descriptif et d'un métré de ces bâtiments. Un appel d'offres sera lancé pour le choix du maître d'œuvre.

6 – Décision modificative n°1

Budget principal 2015

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
002- résultats antérieurs reportés		48 786.00		
023 - virement à la section investissement	49 786.00			
6554001 - contributions	-1 000.00			
021- virement de la section fonctionnement				49 786.00
1641 - emprunts				-45 441.00
2188 - autres immobilisations corporelles			4 345.00	
TOTAL	48 786.00	48 786.00	4 345.00	4 345.00

Budget annexe « Location bâtiments communaux »

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
204422 - 041 bâtimens et installations			6 165.00	
204422 - bâtiments et installations			-6 165.00	
2118-041 - autres terrains				6 165.00
2118 - autres terrains				-6 165.00
TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00

La délibération d'affectation de résultat est modifiée comme suit :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,
le 30 mars 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	457 372,88 €
- un déficit cumulé de fonctionnement de	0,00 €
- un excédent cumulé d'investissement de	
- un déficit cumulé d'investissement de	197 445.04 €
- un solde positif de restes à réaliser de	0,00 €
- un solde négatif de restes à réaliser	0,00 €

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

➤ A titre obligatoire

Au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) **197 445.04 €**

➤ le solde disponible **259 927,84 €** est affecté comme suit :

◆ affectation complémentaire en réserves **0 €**

◆ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **259 927.84 €**

La présente délibération annule et remplace la délibération 2015/17.

7 – Contrat téléphonie mobile

La société SFR, qui est notre prestataire de téléphonie mobile, a proposé de faire évoluer les contrats en fonction des besoins des agents de la voirie. Ainsi M. FOURMONT pourrait bénéficier d'un forfait illimité et les appels des agents seraient facturés dès la première seconde. En faisant une estimation moyenne de la consommation de téléphonie mobile, nous pourrions réaliser une économie de 18 € par mois.

Le Conseil Municipal approuve le nouveau contrat proposé par SFR avec un engagement de 24 mois.

8 – Demande de subvention

Une demande de subvention émanant du Collège Louis Pergaud de Neung-sur-Beuvron concernant le voyage scolaire du 18 au 23 mai 2015 pour un enfant domicilié à Selles-Saint-Denis : Enzo JOURNE.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide de 50 € somme identique à celle allouée par le SIVOS collège de SALBRIS.

9 – Démission Mme MAURE

Monsieur MAURICE informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Isabelle MAURE du Conseil Municipal à la date officielle du 11 avril 2015 (date de notification du courrier de M. le Préfet).

La loi, Code Electoral et Code General des Collectivités Territoriales, prescrit les conditions de remplacement de l'élu démissionnaire :

- Il est remplacé dans son poste d'adjoint par le 2^{ème} adjoint. Les 3^{ème} et 4^{ème} adjoints deviennent 2^{ème} et 3^{ème} adjoints. Madame Corinne PENICAUD devient donc 1^{er} Adjoint
- Il est remplacé dans son mandat de conseiller communautaire par le 4^{ème} candidat conseiller communautaire non élu lors des scrutins de mars 2014. Madame Corinne PENICAUD devient donc conseillère communautaire.

Lors du prochain conseil municipal il sera abordé la nomination éventuelle d'un 4^{ème} adjoint, ainsi que la répartition des délégations dont Mme Isabelle MAURE était titulaire.

10 – Questions diverses

➤ *Repas des aînés*

Mme PENICAUD rappelle que l'installation des plantes aura lieu le jeudi 23 avril 2015 ; Mme MOREAU, M. CORRALES, M. JOURNET sont volontaires pour aider. Mme MATHIEU réalisera les centres de tables.

➤ *Entrée mairie*

Suite à l'accident de samedi 11 avril dernier, le Conseil Municipal décide de compléter le chasse roue par un garde corps amovible pour sécuriser l'entrée de la mairie.